



institut  
**IDEAS**  
Objectif  
Intérêt général



## ***Comment dynamiser son organisation et son projet associatif grâce à la RSO ?***

Atelier IDEAS Lab  
pour les conseillers bénévoles

**Le jeudi 24 mars 2022**

**Agence LUCIE : Saliha MARIET**

# LES OBJECTIFS DE L'ATELIER

---

- Préciser ce que recouvre la Responsabilité Sociétale des Organisations
- Mettre en perspective la RSO et le projet associatif
- Montrer les bénéfices apportés par la RSO
- Expliquer comment mettre en œuvre la RSO dans un organisme

# AGENDA (9h30-12h)

- **Introduction par Suzanne Chami, Déléguée Générale de l'Institut IDEAS**
- **La notion de RSO dans les bonnes pratiques du guide IDEAS**
- **Présentation de l'Agence LUCIE par Saliha Mariet**
- **Définition et mise en œuvre de la RSO**
- **Echanges avec les participants**



# RSO et bonnes pratiques IDEAS

**Responsabilité Sociétale** : « Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique et qui contribue au **développement durable** y compris à la santé des personnes et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales ; est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».

(Source : ISO26000 <https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html>)

**Objectif de Développement Durable (ODD)** : Désigne les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Cet agenda a été adopté par l'ONU en septembre 2015. Ils constituent l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous (Source : La Fonda <https://fonda.asso.fr/ressources/les-17-objectifs-de-developpement-durable>).

# Les bonnes pratiques qui font référence à la Responsabilité Sociétale (2/2)

## UN PLAN STRATEGIQUE A MOYEN TERME (3-5 ans)

### **Bonne Pratique 28** : Existence d'un document de planification stratégique.

Découlant du projet associatif, il s'organise en référence à la vision, la mission et les valeurs formulées dans

le projet afin de tendre à sa réalisation ;

- Explicitant le modèle socioéconomique sur lequel repose l'entité,
- Définissant des objectifs stratégiques, il les décline en projets opérationnels pour leur réalisation,
- Incluant les thèmes de **Responsabilité Sociétale** et la référence aux **objectifs de développement durable** sur lesquels l'entité choisit de s'engager,
- Tenant compte des risques stratégiques, sectoriels et environnementaux propres à l'entité,
- Il est établi en connaissance des attentes des parties prenantes pour :
  - L'identification des besoins,
  - L'élaboration (ou l'amélioration) des actions et les modalités de mise en œuvre.
  - Initier la démarche de mesure d'impact

# Les bonnes pratiques qui font référence à la Responsabilité Sociétale (1/2)

---

## UN ORGANE DELIBERANT QUI APPROUVE ET CONTRÔLE

Une recherche de participation active des adhérents (ou des administrateurs pour les fondations) pour assurer la qualité de la prise de décision par un organisme délibérant informé qui approuve, amende ou rejette, et contrôle.

**Bonne Pratique 18 :** Le rapport annuel présenté par la direction générale à l'organe délibérant aborde la mise en œuvre du plan stratégique et plus particulièrement les projets dans le domaine de la **Responsabilité Sociétale**.



# 2

## Présentation de l'Agence LUCIE



# Développer votre impact positif avec LUCIE

Créée en 2009, l'agence LUCIE est une SAS détenue à 50 % par des associations et à 50 % par des entreprises.

**Notre mission :** proposer des solutions RSO adaptées **pour toutes les organisations.**

Vous décidez de démarrer **à l'étape de votre choix** avec la liberté d'avancer en fonction de vos ambitions !



**1** Découvrir & s'inspirer



**2** Se Former



**3** Se faire accompagner

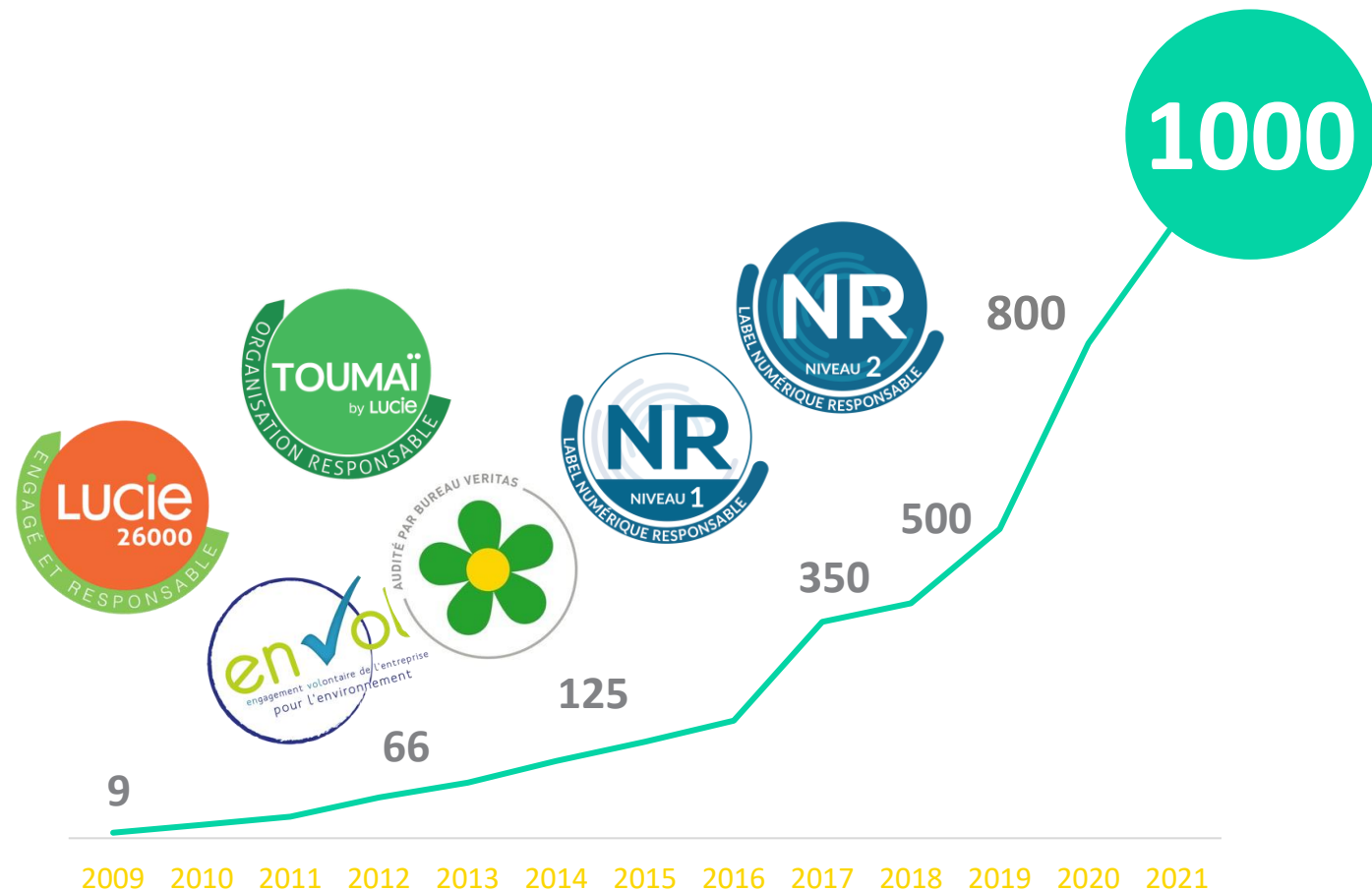


A partir de cette étape, votre organisation rejoint les **1000 organisations** de la **Communauté LUCIE** et accède aux avantages.

**4** Se labelliser

# La Communauté LUCIE

La première et plus grande communauté en Europe, d'entreprises, associations et collectivités profondément engagées en RSO !



23/03/2022

Agence LUCIE - Institut IDEAS



# Se labelliser LUCIE 26000

Un processus de labellisation exigeant et transparent



Je rejoins la **Communauté LUCIE** et j'accède à LUCIE Faire



Une démarche **d'amélioration continue**

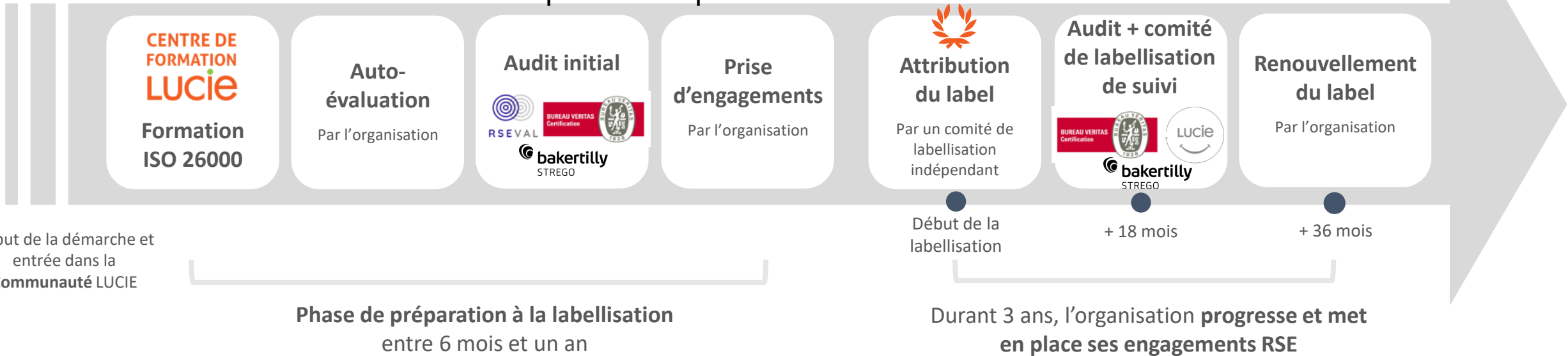


**Pour toutes les organisations**



**Durée de labellisation 3 ans**

## La RSO : quel intérêt pour une association ?



# Se labelliser LUCIE 26000

Le label RSE de référence

# 650

## Organisations

engagées dans le référentiel LUCIE 26000

# 250

## Labellisés

LUCIE 26000



Ils sont labellisés LUCIE



Allp, Apard et Oïkia sont membres du groupe Adène



23/03/2022

Agence LUCIE - Institut IDEAS



# L'écosystème LUCIE

## PARTENAIRES STRATÉGIQUES

60

Experts du  
Comité de  
labellisation



200

consultants  
LUCIE

## ÉVALUATEURS



23/03/2022

## INTERNATIONAUX



## EXPERTS



## INSTITUTIONNELS



## MÉDIAS



## CLUBS ET RÉSEAUX





# 3

## Définition et mise en œuvre de la démarche RSO



## **Quel est votre niveau de connaissance autour de la RSO ?**

A : je n'y connais rien, c'est du chinois

B : j'en ai vaguement entendu parler, notamment du Développement Durable

C : je connais les principaux enjeux RSO mais pas comment les mettre en œuvre

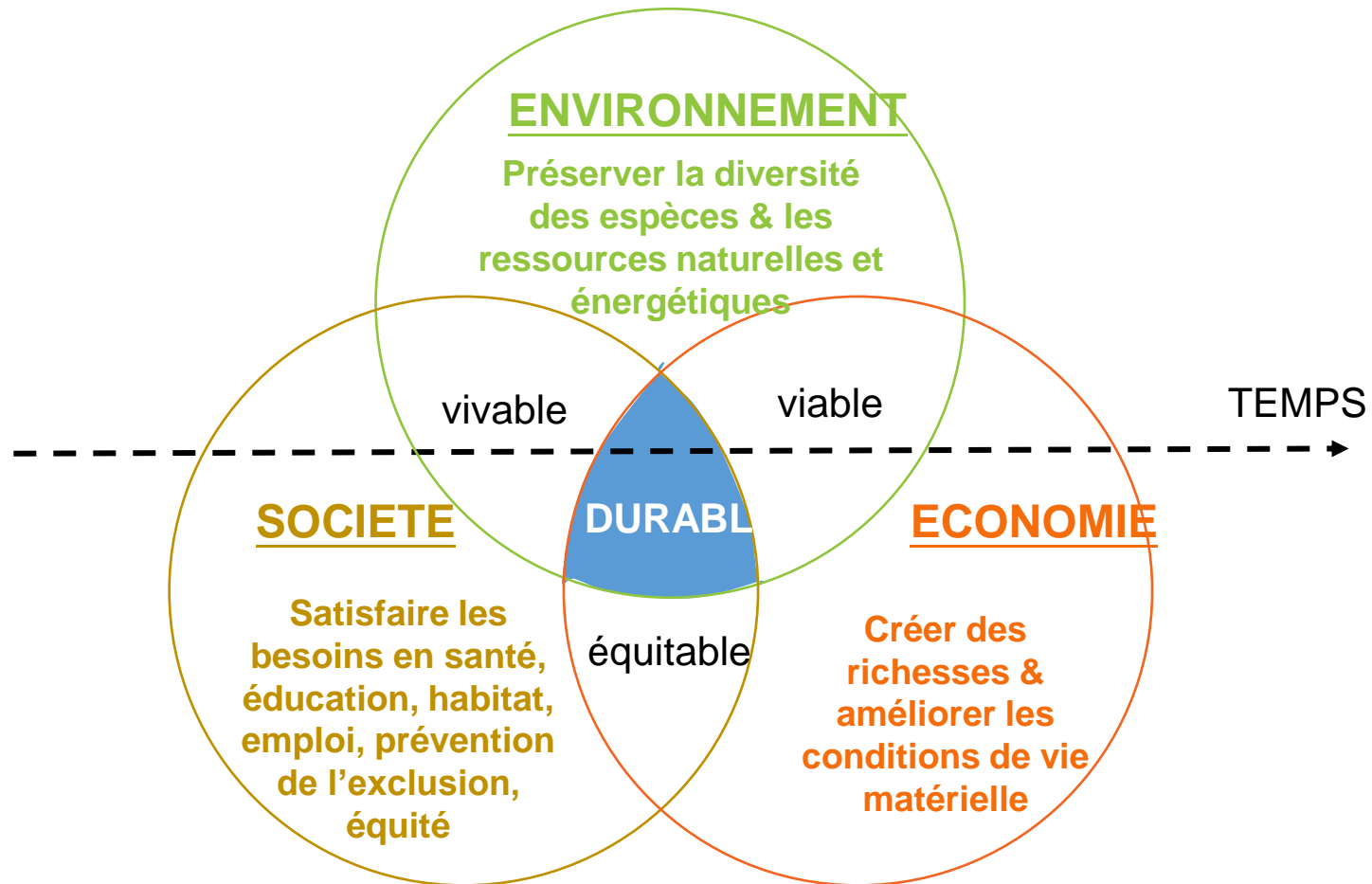
D : je maîtrise parfaitement les enjeux RSO, ça fait partie de mes compétences

# Concept du Développement Durable



« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

*Rapport Brundtland, 1987*





# Le Jour du dépassement



L'année dernière, dès le 29 juillet 2021, l'humanité avait dépensé l'ensemble des ressources que la Terre peut régénérer en un an. Nous vivons ainsi cinq mois dans le rouge !

**Il faudrait 2,9 planètes Terre pour subvenir aux besoins de l'humanité si nous vivions tous comme les Français.**

Tous les ans, l'ONG Global Footprint Network calcule « le Jour du Dépassement » (Overshoot Day, en anglais) sur la base de trois millions de données statistiques de 200 pays. C'est la date à partir de laquelle l'empreinte écologique dépasse la biocapacité de la planète.

Actuellement, nous utilisons 74% de plus que ce que les écosystèmes de la planète peuvent régénérer, soit l'équivalent des ressources que produirait 1,7 Terre.

## Jour du dépassement 2021



Source: National Footprint and Biocapacity Accounts, 2021 Edition  
data.footprintnetwork.org



# Définition de la RSO



La **R**esponsabilité **S**ociétale des **O**rganisations, c'est  
**l'application du développement durable** à une  
organisation



**Objectif : répondre aux intérêts de toutes les parties prenantes  
et aller au-delà de la réglementation**

- 1987** Définition du développement durable (Rapport Brundtland – ONU)
- 1992** Sommet de la Terre à Rio
- 1999** Avec le **Global Compact** (ONU), la RSE se déploie dans les entreprises;
- 2001** Loi NRE pour les grandes entreprises (reporting RSE)
- 2003** Adoption de la Stratégie Nationale du Développement Durable
- 2009** Lois Grenelle
- 2010** Publication de la **norme ISO 26000**
- 2012** Création de la plateforme RSE
- 2015** Adoption par l'ONU des **Objectifs du Développement Durable** (ODD)
- 2017** Loi sur le devoir de vigilance
- 2019** Loi PACTE

# Définition de la RSO



## La responsabilité sociétale d'une organisation (RSO) selon l'ISO 26000 :

« la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- Contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien être de la société,
- Prend en compte les attentes des parties prenantes,
- Respecte les lois en vigueur et est en accord avec les normes internationales de comportement,
- Est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. »

**La RSO ne se limite pas à un respect de la réglementation, c'est une attitude proactive. C'est toute la différence qui existe entre éthique et honnêteté.**

# Les ODD



**Objectif de Développement Durable (ODD) :** Désigne les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Cet agenda a été adopté par l'ONU en septembre 2015. Ils constituent l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous (Source : La Fonda <https://fonda.asso.fr/ressources/les-17-objectifs-de-developpement-durable>).



# Définition de la RSO



## Aligné sur l'ISO 26000 : 7 thématiques, 25 principes d'actions (PA)



### 1. Mettre en place une gouvernance responsable

1. Intégrer la démarche RSO à la stratégie globale
2. Garantir les conditions d'une gouvernance responsable



### 2. Respecter les droits des personnes

3. Respecter l'individu, sa dignité et ses droits fondamentaux
4. Prévenir toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances
5. Protéger les données personnelles et/ou confidentielles des parties prenantes



### 3. Développer des relations et conditions de travail responsables

6. Contribuer à la création d'emplois pérennes
7. Favoriser la qualité de vie au travail
8. Créer les conditions du dialogue social sous toutes ses formes
9. Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs
10. Développer les compétences de tous les collaborateurs
11. Assurer un système de rémunération équitable et transparent



### 4. Préserver l'environnement

12. Eco-concevoir les produits, activités et services
13. Minimiser les consommations de ressources
14. Limiter au maximum les pollutions et nuisances de tous types
15. Déployer une démarche structurée de protection de l'environnement



### 5. Développer l'éthique dans les relations d'affaires

16. Prévenir tout acte de corruption active ou passive
17. Garantir les conditions d'une concurrence loyale
18. Agir en faveur de la responsabilité sociétale chez les fournisseurs
19. Créer des liens durables avec les fournisseurs



### 6. Respecter les intérêts des consommateurs

20. Favoriser des pratiques responsables en matière de commercialisation
21. Garantir la sécurité des produits et services et protéger la santé des consommateurs
22. Offrir un produit/service respectant les engagements qualité et les clauses contractuelles
23. Favoriser l'accès aux produits et services essentiels ou d'intérêt général



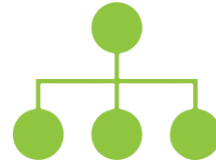
### 7. Viser le développement local et l'intérêt général

24. Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation
25. Participer à des initiatives d'intérêt général

# Définition de la RSO



Aligné sur l'ISO 26000 : 7 thématiques, 25 principes d'actions (PA)



## 1. Mettre en place une gouvernance responsable

**PA 1 : Intégrer la démarche RSO à la stratégie globale**

**PA 2 : Garantir les conditions d'une gouvernance responsable**

# Définition de la RSO



**Aligné sur l'ISO 26000 : 7 thématiques, 25 principes d'actions (PA)**



## **2. Respecter les droits des personnes**

**PA 3 : Respecter l'individu, sa dignité et ses droits fondamentaux**

**PA 4 : Prévenir toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances**

**PA 5 : Protéger les données personnelles et/ ou confidentielles des parties prenantes**

# Définition de la RSO



Aligné sur l'ISO 26000 : 7 thématiques, 25 principes d'actions (PA)



## **3. Développer des relations et conditions de travail responsables (salariés et bénévoles)**

**PA 6 : Contribuer à la création d'emplois pérennes**

**PA 7 : Favoriser la qualité de vie au travail**

**PA 8 : Créer les conditions du dialogue social sous toutes ses formes**

**PA 9 : Protéger la santé et la sécurité de tous les collaborateurs**

**PA 10 : Développer les compétences de tous les collaborateurs**

**PA 11 : Assurer un système de rémunération équitable et transparent**



# Définition de la RSO



**Aligné sur l'ISO 26000 : 7 thématiques, 25 principes d'actions (PA)**



## **4. Préserver l'environnement**

**PA 12 : Eco-concevoir les produits, activités et services**

**PA 13 : Minimiser les consommations de ressources**

**PA 14 : Limiter au maximum les pollutions et nuisances de tous types**

**PA 15 : Déployer une démarche structurée de protection de l'environnement**

# Définition de la RSO



Aligné sur l'ISO 26000 : 7 thématiques, 25 principes d'actions (PA)



## 5. Développer l'éthique dans les relations fournisseurs et partenaires

**PA 16 : Prévenir tout acte de corruption active ou passive**

**PA 17 : Garantir les conditions d'une concurrence loyale**

**PA 18 : Agir en faveur de la responsabilité sociétale chez les fournisseurs**

**PA 19 : Créer des liens durables avec les fournisseurs**

# Définition de la RSO



**Aligné sur l'ISO 26000 : 7 thématiques, 25 principes d'actions (PA)**



## **6. Respecter les intérêts des bénéficiaires**

**PA 20 : Ethique des engagements et de l'information transmise**

**PA 21 : Garantir la sécurité des produits et services et protéger la santé des bénéficiaires**

**PA 22 : Assurer la qualité de ses produits et services et la satisfaction des bénéficiaires**

**PA 23 : Favoriser l'accès aux produits et services essentiels ou d'intérêt général**

# Définition de la RSO



Aligné sur l'ISO 26000 : 7 thématiques, 25 principes d'actions (PA)



## 7. Viser le développement local et l'intérêt général

**PA 24 : Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation**

**PA 25 : Participer à des initiatives d'intérêt général**

# La RSO : quel intérêt pour une association ?



**S'engager dans une démarche RSO est une réelle opportunité pour renforcer les valeurs et le fonctionnement du monde associatif.**

**C'est aussi un véritable levier de performance et de développement des associations :**

- ✓ **de mobiliser l'ensemble des parties prenantes de l'association (adhérents, salariés, administrateurs...) autour de la construction d'une réflexion partagée : le projet de l'association**
- ✓ de structurer son engagement
- ✓ de s'inscrire dans une dynamique territoriale
- ✓ d'avoir un outil d'aide au management à la fois humain et de projet
- ✓ de réaffirmer les valeurs du monde associatif
- ✓ de s'ouvrir à de nouvelles collaborations/partenariats et de dynamiser son action

# La RSO : quelle valeur ajoutée pour une association ?



Les bénéfices économiques de la RSO peuvent être mesurés par des méthodes appropriées. Ils sont le plus souvent supérieurs aux coûts.

Les coûts sont visibles



Les bénéfices ne sont pas tous visibles



Je réduis mes consommations et donc mes factures (énergie, consommables, papier...)



Coûts évités



Adhésion renforcée



Réduction des risques



Augmentation de l'activité

J'innove pour m'adapter aux besoins des adhérents, clients et partenaires du territoire et je développe ainsi mon activité

J'augmente le bien-être de l'équipe (formations, conditions de travail, santé-sécurité...) et donc l'adhésion au projet de l'association (motivation, sérénité, engagement...)

J'identifie, préviens et réduit les risques opérationnels (respect des obligations légales, corruption, atteinte aux Droits des personnes...) et je protège ainsi la réputation de mon organisation tout en renforçant son image

POUR UNE ACTION RSO : 4 TYPES DE BÉNÉFICES CACHÉS

## **Comment évalueriez-vous le niveau de maturité RSO des associations que vous accompagnez aujourd'hui ?**

A : Novice (aucune démarches ou actions RSO)

B. Débutant (quelques actions RSO mises en place sur certains enjeux mais pas de démarche établie)

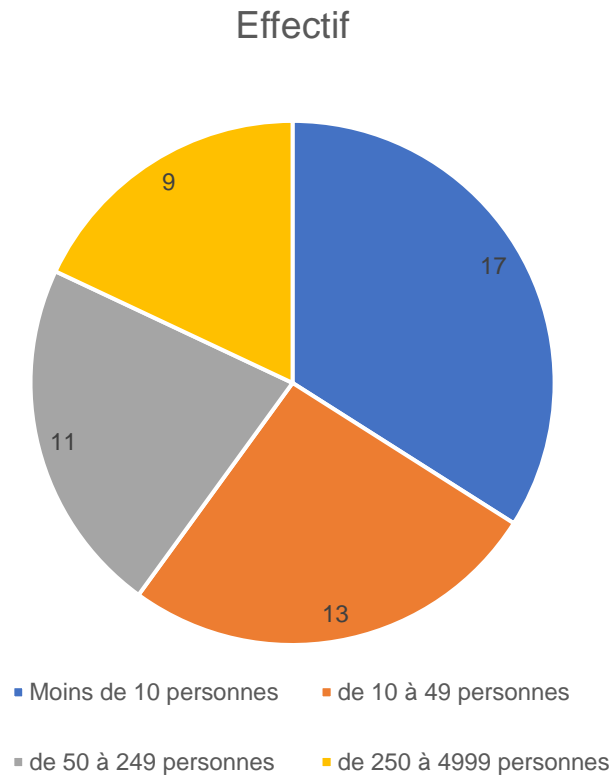
C. Confirmé (existence d'une démarche globale avec un plan d'actions)

D. Avancée (existence d'une démarche RSO intégrée au projet associatif, un plan d'actions et des indicateurs avec mobilisation des parties prenantes internes et externes)

# Résultat auto-diagnostique RSE en ligne



Répartition par taille (50 associations) assez équilibrée dans l'ensemble :

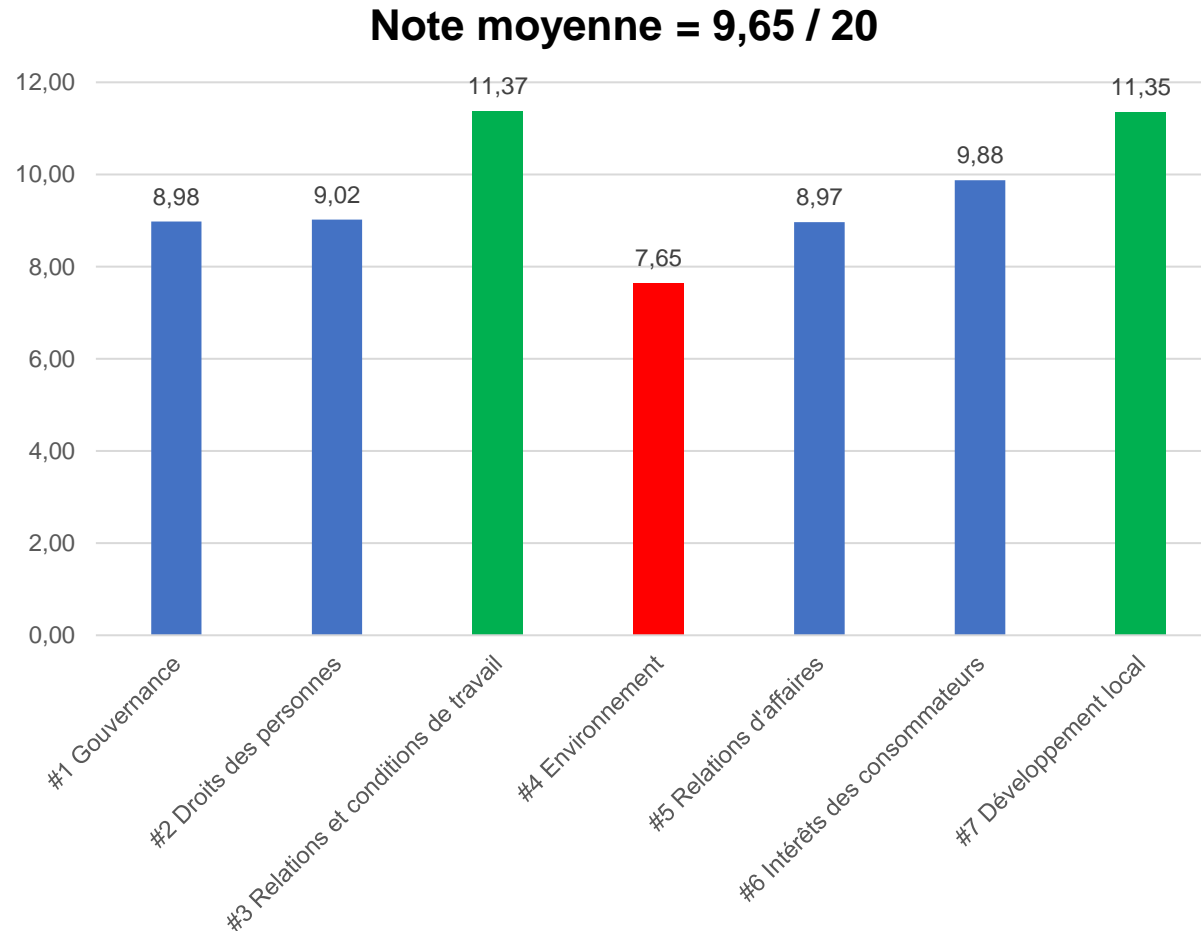




# Résultat auto-diagnostic RSE en ligne



Niveau de maturité RSE très moyen, un peu plus élevé sur les thématiques RH et développement local et plus faible sur le plan environnemental :



# Comment déployer la RSO ?



- 1 Structurer la démarche et organiser le pilotage
- 2 Mobiliser les équipes (salariés, bénévoles...)
- 3 Mobiliser les parties prenantes externes
- 4 Identifier et prioriser les enjeux
- 5 Elaborer le plan d'actions RSO
- 6 Evaluer, rendre compte de la démarche
- 7 Communiquer et maintenir la dynamique

# Comment déployer la RSO ?



## 1 Structurer la démarche et organiser le pilotage

- Une démarche de RSO doit être transversale (versus fonctionnement pyramidale) : un engagement et une implication forte des instances de gouvernance est nécessaire (mise en place d'un Comité stratégique / Commission RSO / Comité de parties prenantes)

Les bonnes questions à se poser :

- Quelle organisation est mise en œuvre de la RSO au sein de l'association ? Quels sont les moyens humains et financiers alloués ?
- Existe-t-il un comité de pilotage stratégique ? L'ensemble des composantes de l'association sont-elles représentées ?
- La démarche de développement durable bénéficie-t-elle d'un pilotage opérationnel ? Favorise-t-il la transversalité et l'efficacité ?

# Comment déployer la RSO ?



## 2 Mobiliser les équipes (salariés, bénévoles...)

- Veiller à ce que les principes du développement durable soient pris en compte, dès le début du processus d'élaboration de la stratégie, et que la RSO ne soit pas vu comme une charge de travail supplémentaire,
- Mettre en place des moments d'échanges constructifs et conviviaux dans la durée
- Faire des salariés/administrateurs des porte-paroles du développement durable auprès des parties prenantes,

### Les bonnes questions à se poser :

- Les salariés sont-ils associés à la définition du projet associatif ?
- Des actions de sensibilisation et d'éducation sont-elles organisées régulièrement pour ancrer les changements de pratiques au quotidien ?
- Les salariés ont-ils été formés au développement durable ?
- Les salariés ont-ils la possibilité de s'exprimer en continu sur la démarche (exemple : boîte à idées, séances de discussion, débats...) ?

## 3 Mobiliser les parties prenantes externes

- **La concertation et l'implication des parties prenantes externes, est un des fondements de la RSO pour la légitimité et de l'efficacité du projet associatif**
- Les parties prenantes amènent l'association à intégrer, ou à renforcer, des axes stratégiques, à formuler des réponses opérationnelles, à informer des résultats obtenus, **à innover !**

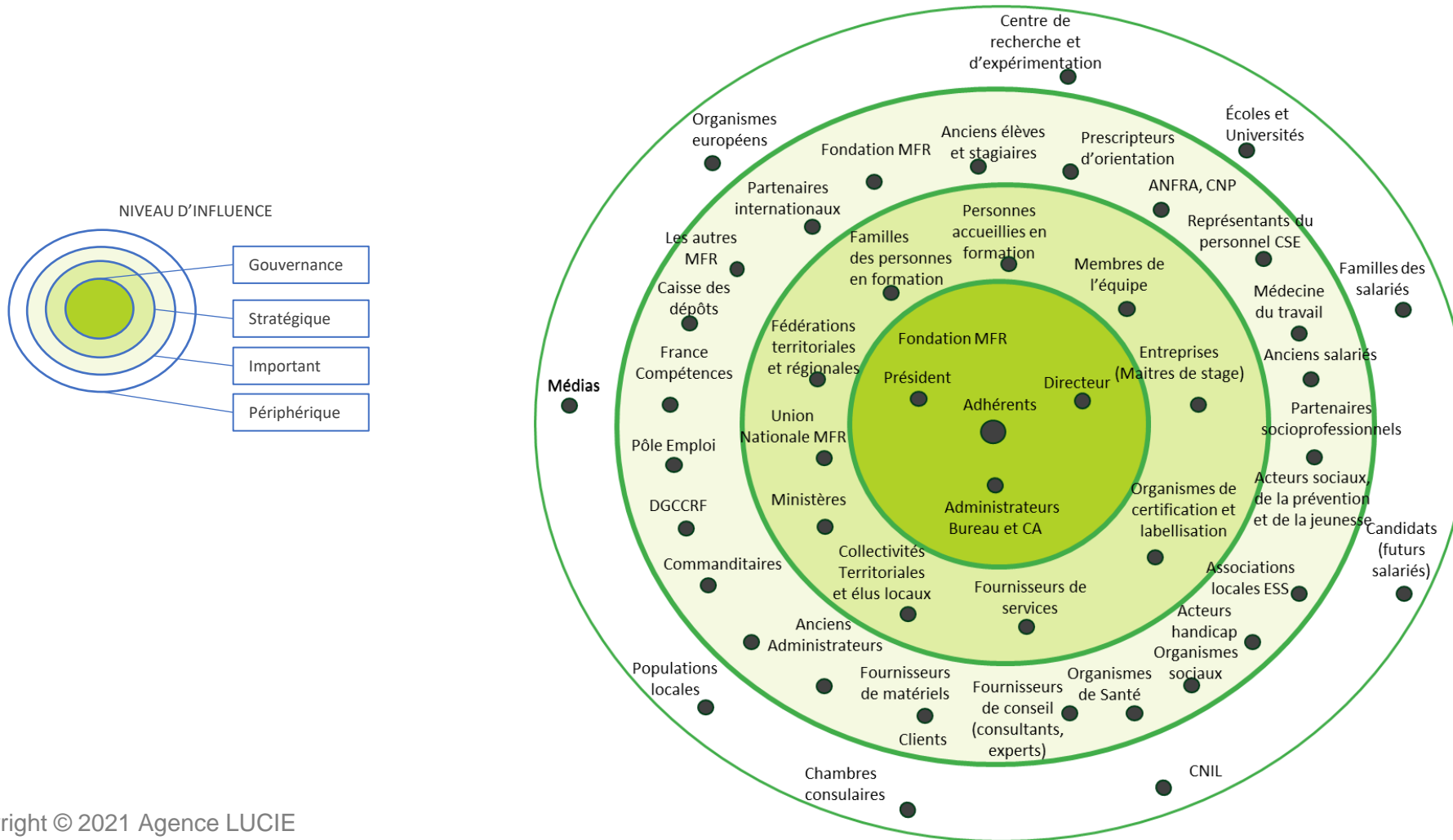
Les bonnes questions à se poser :

- L'association met-elle en œuvre des outils pour favoriser les échanges sur les questions RSO avec ses parties prenantes ?
- Les objectifs et les règles du dialogue avec ses parties-prenantes sont-ils clairement formalisés et ont-ils été définis en concertation avec les parties prenantes ?
- L'association a-t-elle réalisé une cartographie de ses parties-prenantes ?

# Comment déployer la RSO ?



## 3 Mobiliser les parties prenantes externes



# Comment déployer la RSO ?



## 4 Identifier et prioriser les enjeux

- **Les enjeux RSO d'une organisation doivent être priorisés en fonction de son secteur activité. En effet, certains sont à considérer comme Essentiels et les autres comme Importants.**
  - **ESSENTIEL** : Enjeux incontournables pour la pérennité de l'organisation et à fort impact de par son secteur d'activité et son cœur de métier
  - **IMPORTANT** : tous les autres enjeux
- **Les enjeux Essentiels sont à considérer en priorité pour la mise en œuvre d'un plan d'actions.**

Les bonnes questions à se poser :

- Les parties-prenantes internes et externes sont-elles associées à la réflexion (collaborateurs, bénéficiaires...) ?
- La priorisation des enjeux RSO s'appuie-telle sur une analyse transversale des impacts de l'association ?
- Des diagnostics thématiques ont-ils été réalisés : bilan carbone, bien-être du personnel, des usages, des bénévoles et autres / gouvernance / utilité sociale / autonomie et résilience versus dépendance (énergétique, financière...) et vulnérabilité / interdépendance en réseau solidaire = résilience ?

# Comment déployer la RSO ?



## 5 Elaborer le plan d'actions RSO

- **Sur la base du diagnostic, l'équipe projet avec la participation de la direction/présidence de l'association, il s'agit d'identifier les actions opérationnelles à déployer : quoi / qui / quand / comment / combien ?**
  - Commencez par des actions élémentaires ayant des effets visibles.
  - Ne vous perdez pas dans les détails et n'essayez pas d'atteindre la perfection. L'association peut ne définir qu'un ou deux axes de travail et des actions qui la caractérisent.
  - L'important est de démarrer, les améliorations viendront chemin faisant.

Les bonnes questions à se poser :

- Le projet RSO est-il rattaché au projet de l'association ? Comment le projet RSO réinterroge-t-il les pratiques ?
- Le plan d'actions est-il formalisé par un document ? Un pilote a-t-il été identifié pour chaque action ?
- L'identification des actions repose-t-elle sur une réflexion collective ?
- Les axes retenus s'appuient-ils sur des engagements à court, moyen et long terme ?



# Comment déployer la RSO ?



## 5 Elaborer le plan d'actions RSO : pistes d'actions à mettre en œuvre

	Pour les associations novices ou débutantes :	Pour les associations confirmées :
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Faire un autodiagnostic de ses pratiques (<a href="#">outil IDEAS</a> / <a href="#">LUCIE</a>)</li><li>S'informer ou se former sur la RSO (participer à des webinaires, conférence, suivre des MOOC, suivre une formation...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Créer une commission RSO pour piloter les enjeux RSO intégrés dans le projet associatif</li><li>Mettre en place un outil permettant d'identifier les attentes des parties prenantes (veille, enquête, réunions d'échanges, évènements...) notamment lors de décisions stratégiques</li></ul>
<b>Droits humains</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Vérifier la conformité de la composition du CA aux statuts en termes de diversité et parité</li><li>Définir des principes d'inclusion et de respect des droits via une charte, un règlement intérieur ou une procédure d'alerte</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Analyse des risques au regard de l'activité de l'association et de ses parties prenantes (cartographie) et mise en place de mécanismes pour y remédier</li></ul>

# Comment déployer la RSO ?



## 5 Elaborer le plan d'actions RSO : pistes d'actions à mettre en œuvre

	Pour les associations novices ou débutantes :	Pour les associations confirmées :
<b>Relations et conditions de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Donner un espace d'expression : intégrer dans l'ordre du jour des réunions d'équipe un point QVT</li><li>• Mettre en place un baromètre QVT (questionnaire sur le niveau de stress, charge de travail, motivation, idées et suggestions d'amélioration...)</li><li>• Informer les collaborateurs sur leurs droits sociaux (formation, opportunités d'évolution, convention collective...)</li><li>• Santé-sécurité : avoir un DUERP complet et actualisé / Plan d'actions et suivi santé sécurité régulier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place des parcours d'intégration / prise de responsabilités au sein de l'association (administrateurs, bénévoles, salariés...) avec des moyens dédiés (sensibilisation, montée en compétence...)</li><li>• Intégrer dans le projet ou orientations de l'association, une stratégie RH (mobilité, recours aux CDI, formation, évolution des compétences des collaborateurs en lien avec le projet d'association et le territoire d'implantation...)</li><li>• Réaliser des points d'étape réguliers pour rendre compte de l'état d'avancement du projet d'association</li></ul>

# Comment déployer la RSO ?



## 5 Elaborer le plan d'actions RSO : pistes d'actions à mettre en œuvre

	Pour les associations novices ou débutantes :	Pour les associations confirmées :
<b>Intérêt des bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporter aux bénéficiaires une information claire sur les missions, actions de l'association et modalité d'accès (droits, aides sociales...)</li><li>• Identifier les partenaires relais sur le territoire pour orienter les bénéficiaires en fonction de leurs besoins</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place des indicateurs d'impacts positifs en lien avec le domaine d'action de l'association et des ODD</li><li>• Mettre en place un outil de recueil des besoins et attentes des bénéficiaires (questionnaire, entretien de prise en charge...)</li></ul>
<b>Préserver l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire ses consommations d'énergies fossiles (bâtiments, déplacements, logistique...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser un bilan carbone et mettre en place une trajectoire bas carbone (objectif de de l'Union européenne : réduction de 55 % des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990)</li></ul>

# Comment déployer la RSO ?



## 5 Elaborer le plan d'actions RSO : pistes d'actions à mettre en œuvre

	Pour les associations novices ou débutantes :	Pour les associations confirmées :
<b>Ethiques dans les pratiques avec les fournisseurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définir des principes de comportement et d'engagement éthiques avec ses partenaires et fournisseurs via une charte à signer</li><li>• Veiller au respect des délais de paiements (gestion de la trésorerie)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place des critères de sélection sociaux et environnementaux de ses partenaires et fournisseurs (acteurs de l'ESS, EA/ESAT, fournisseurs locaux, labellisés RSO...)</li></ul>
<b>Développement local et intérêt général</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier et rencontrer régulièrement pour des opportunités de synergie, les acteurs territoriaux complémentaires du domaine d'actions de l'association</li><li>• Participer à des initiatives de réflexion, concertations, projets menés sur le territoire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impliquer les partenaires stratégiques du territoire dans la gouvernance de l'association (comité Parties Prenantes) ou dans la phase de révision du projet d'association (concertation)</li></ul>

# Comment déployer la RSO ?



## 6 Evaluer, rendre compte de la démarche

- **La RSO est une démarche d'amélioration continue. Il s'agit de définir des indicateurs pour mesurer la valeur ajoutée et l'efficacité du projet associatif mis en œuvre.**
- **Pour être efficace, l'exercice doit s'appuyer sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs**

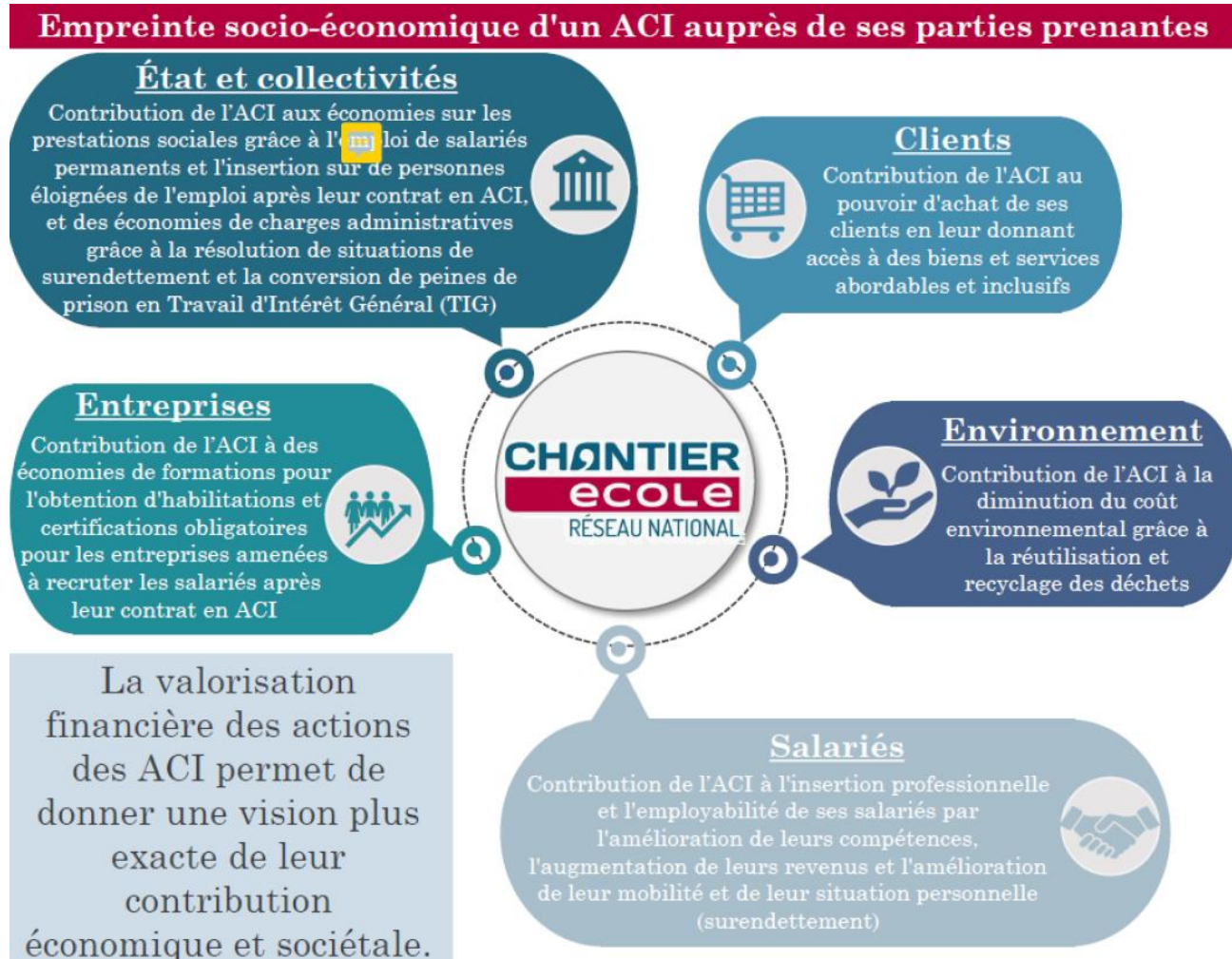
Les bonnes questions à se poser :

- La démarche RSO s'inscrit-elle dans une démarche d'amélioration continue lisible et partagée ?
- Les résultats du projet de développement durable sont-ils communiqués régulièrement de façon exhaustive, transparente et accessible pour tous (via un rapport RSO ou dans les outils et les événements de l'association par exemple) ?
- De nouveaux moments de convivialité ont-ils été créés grâce à la démarche ?
- Existe-t-il des relais « non hiérarchiques » tels que des « ambassadeurs RSO » au sein des différents « services », et partenaires ?

# Comment déployer la RSO ?



## 6 Evaluer, rendre compte de la démarche



## 7 Communiquer et maintenir la dynamique

- **Il s'agit de faire connaître et de partager le projet, ses objectifs et les moyens mis en œuvre à tous les acteurs concernés.**
- L'appropriation de la démarche par tous est d'autant plus simple qu'elle est exposée de manière transparente, accessible et cohérente. **L'objectif est de rendre lisible le projet associatif, et surtout de le faire vivre (publications, événements, supports, internet...)**
- **Le maintien de la dynamique dans le temps passe par de nouveaux partenariats et d'une ouverture croissante de l'association aux dynamiques territoriales.**

Les bonnes questions à se poser :

- Les indicateurs sont-ils pertinents (clairs, précis, analysables, comparables dans le temps) ? Permettent-ils de montrer l'évolution des engagements pris envers les parties prenantes ?
- Un dispositif d'évaluation est-il formalisé (exemple : tableau de bord) ?
- Vous servez-vous de l'évaluation pour faire évoluer la stratégie, noter tous les sujets qui émergent, les questionnements et les potentiels d'amélioration ?



4

## Questions/ Echanges



# Pour évaluer cet atelier

---

➤ <https://forms.gle/CMFgNeKtBsQXpayH7>